

Edito

Que ce soit pour la baignade, la pêche ou la pratique du Kayak, le Céou est le terrain de jeu de la plupart des enfants de la vallée. Il a la réputation d'être une rivière exceptionnelle, connu pour la clarté et la fraîcheur de ces eaux, les nombreuses cascades qui parsèment son parcours et la présence de belles truites sauvages.

Mais le Céou d'aujourd'hui s'assèche plus longtemps qu'avant, des pollutions sont régulièrement constatées, les grosses truites sont moins nombreuses et les ragondins pullulent dans la vallée....

Pourtant, de nombreux secteurs de l'économie locale s'appuient sur la mise en valeur des rivières et des ressources en eau : alimentation en eau potable, agriculture irriguée, pêche, canoë-kayak, tourisme, etc

C'est pourquoi, avec mes collègues du Lot Etienne Bonnefond et Danielle Deviers nous avons pris l'initiative via EPIDOR de bâtir un projet visant à répondre aux problèmes de nos rivières. Avec l'aide des services techniques des conseils généraux, des services de l'État et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, nous avons imaginé la mise en œuvre d'un contrat de rivière sur le bassin du Céou. Aujourd'hui, ce contrat de rivière est signé et nous espérons tous retrouver notre Céou.

Germinal Peiro

Président du Comité de Rivière

Un contrat de rivière est une démarche globale et concertée autour d'un bassin versant. Il est constitué d'un programme d'actions destiné à restaurer et valoriser une rivière. Ce programme est à réaliser sur une période de cinq ans.



Le Céou à Bouzic

La démarche contrat de rivière comporte de grandes étapes :

- ▶ La constitution d'un **dossier sommaire** de candidature (1997)
- ▶ L'**agrément** par la Commission Nationale d'Agrément des Contrats de Rivière (CNAR) du Ministère de l'Environnement (1998).
- ▶ La réalisation des études **préalables** et l'élaboration du dossier définitif (1998 à 2000).
- ▶ L'approbation du **dossier définitif** par le Comité de Rivière (juin 2000).
- ▶ L'**agrément** du dossier définitif par la CNAR (2002)
- ▶ La **signature** du Contrat de Rivière (décembre 2002)
- ▶ La réalisation du programme d'**actions** (2002 à 2007).



Bureau du comité de rivière

■ Le Comité de Rivière

Le Comité de Rivière, instance de concertation du contrat, est présidé par Germinal Peiro, Député-Maire et Conseiller Général de la Dordogne. La vice-présidence est assurée par les conseillers généraux du Lot Danielle Deviers et Etienne Bonnefond.

Sa composition est déterminée par le Préfet qui nomme les membres du Comité de Rivière en veillant à ce que l'ensemble des intérêts en cause soit représenté : élus, propriétaires riverains, administrations, usagers, chambres consulaires, associations, établissements publics concernés...

Sont membres de droit du Comité : le Directeur Régional de l'Environnement, le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche, le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Il se réunit en général deux fois par an.

■ Le financement

Les Département, les Régions, l'État, l'Agence de l'Eau et l'Europe contribuent à son financement.

■ Les études préalables

Les études préalables nous donnent une vision claire de l'état de la ressource et des milieux aquatiques :

- ▶ Une qualité d'eau relativement bonne, mais plusieurs tronçons sont affectés par des pollutions chroniques d'origines urbaines, industrielles et agricoles.
- ▶ Une ressource soumise à de forts prélèvements en été dans un bassin karstique où les cours d'eau connaissent naturellement des étiages estivaux très prononcés allant jusqu'à l'assèchement.
- ▶ Un potentiel touristique faible par rapport à la vallée de la Dordogne mais qui reste globalement sous-exploité.

▶ Une richesse piscicole reconnue mais affaiblie par des étiages prolongés, par des dégradations locales de la qualité des eaux, par l'uniformisation des habitats aquatiques, par des problèmes de gestion (alevinage intensif) et par des difficultés de franchissement de certains seuils.

Les études ont également montré que la faible urbanisation, le caractère peu intensif de l'agriculture et l'absence de grand pôle industriel ne signifient pas l'absence d'impacts surtout lorsqu'on connaît la fragilité des cours d'eau du bassin et le niveau d'exigence pour les activités liées à l'eau.

■ Un peu d'histoire

Après la concertation engagée au niveau local en 1997, le dossier de candidature du contrat de rivière du Céou a été approuvé par le Ministère de l'Environnement en 1998.

Le périmètre du Contrat de Rivière n'est pas limité au seul bassin du Céou, il englobe aussi celui de la Germaine et du Tournefeuille. Cette originalité du périmètre correspond à une zone karstique (calcaires fissurés) où ces cours d'eau semblent avoir des interactions entre-eux.

Le Comité de Rivière a été installé par Messieurs les Préfets du Lot et de la Dordogne en 1999. Celui-ci a approuvé le principe de la création d'un poste d'animateur du contrat de rivière mis en place au sein d'E.P.I.DOR.

Le 22 mars 2002, le dossier définitif du contrat a reçu l'agrément du Ministère de l'Environnement. Le contrat a été signé en décembre 2002. Cette signature marque la mise en œuvre du programme d'actions.



Borie double de Salviac



Germinal Peiro, Député, Maire de Castelnaud et Président du Comité de Rivière et Madame la Préfète du Lot lors de la cérémonie de signature du Contrat de Rivière

Un programme en 6 volets

La phase opérationnelle du contrat représente près de 8 millions d'euros soit 52 millions de francs sur 5 ans.

- 1 - L'amélioration et le suivi de la qualité des eaux constituent le thème majeur du Contrat de Rivière Céou. La réduction de l'impact des rejets (domestiques, industriels et agricoles) se traduit par des travaux d'assainissement et de mises aux normes.
- 2 La gestion de la ressource en eau : certaines actions du Contrat de Rivière Céou visent également l'amélioration de la gestion de la ressource en eau destinée à la consommation humaine et à l'irrigation ainsi que la sécurisation des captages d'eau potable et la mise en place des Plans de Préventions des Risques d'Inondations pour les communes riveraines.
- 3 - La restauration des milieux s'inscrit dans une démarche de préservation et de valorisation des espaces et des espèces. Elle comprend la mise en place de mesures de gestion des sites naturels remarquables comme le marais de Groléjac, l'aménagement de passes à poissons et la restauration des habitats piscicoles.



Equipe du centre social de la Bourianne



Loisirs d'eau vive sur le Céou

Les objectifs du contrat de rivière Céou

- ▶ Restaurer la qualité des eaux afin de répondre aux exigences du milieu et des usages (AEP, Baignades...).
- ▶ Gérer et protéger la ressource en eau.
- ▶ Restaurer les milieux aquatiques.
- ▶ Entretenir de façon raisonnée les berges des cours d'eau.
- ▶ Lutter contre la prolifération des ragondins et rats musqués.
- ▶ Mettre en valeur le patrimoine.
- ▶ Informer et sensibiliser autour du Contrat de Rivière.

- 4 - La gestion de l'espace rivière : ce volet comprend la lutte contre la prolifération du ragondin et du rat musqué, la restauration et l'entretien des berges et la mise en place d'une gestion piscicole cohérente.
- 5 - La mise en valeur touristique du patrimoine existant, permettant d'organiser une visite des richesses du bassin au travers du parcours de la goutte d'eau ou encore des aménagements afin d'améliorer la pratique du canoë sur le Céou aval et la mise en place d'animations à destination des écoles.
- 6 - L'animation du Contrat de Rivière correspond au suivi et à l'animation du programme, comprenant la coordination interdépartementale des actions, l'information et la communication. Elle a été confié à l'établissement public EPIDOR.

Encours

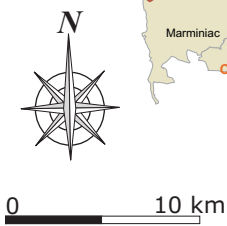
La période d'instruction du Contrat de Rivière a vu également des actions se poursuivre ou s'engager sur le terrain, notamment en matière de restauration des berges, avec le travail remarquable effectué par le Centre Social de la Bouriane et l'équipe de gestion écologique d'E.P.I.DOR. Ces actions, pilotées par le syndicat de défense des berges du Céou et par la communauté de communes du canton de Domme, ont été exemplaires dans la réalisation et dans la manière dont les riverains ont été associés à la définition des travaux.

Aujourd'hui, le travail de restauration des berges du Céou dans le département de la Dordogne est terminé.

Le territoire du contrat de rivière Céou






Foulon	(2,8 km)
Tirelire	(4,9 km)
Rêt	(5,4 km)
Céou	(55,1 km)
Malemort	(23,5 km)
Foulade	(4,2 km)
Peyrilles	(5,0 km)
Rivalès	(6,6 km)
Bléou	(14,6 km)
Saint-Clair	(5,7 km)
Ville	(4,7 km)
Luziers	(8,4 km)
Riol	(3,6 km)
Lousse	(8,7 km)
Mandalou	(4,2 km)
Merdalou	(4,0 km)
Lécadou	(1,9 km)
Buguet	(2,6 km)



QUELQUES CHIFFRES

Population : 23 714 habitants.
Densité de population : 32 habitants/km².
Commune la plus peuplée : Gourdon, 4882 habitants, 80 % des emplois.
Commune la moins peuplée : Beaumat, 63 habitants.
Nombre de communes : Lot 38, Dordogne 19.
Départements : Lot et Dordogne.
Régions : Aquitaine et Midi-Pyrénées.
Géologie : calcaire marneux en amont, calcaire compact en aval.

-  Commune du département de la Dordogne
-  Commune du département du Lot
-  Limites des bassins versants Céou-Germaine-Tournefeuille

L'animation

Animateur du contrat de rivière :
Frédéric EHRHARDT

EPIDOR - Etablissement Public Territorial
 du **Bassin de la Dordogne**
 BP 13, 24250 Castelnaud-la-Chapelle
 05.53.29.17.65
 epidor@eptb-dordogne.fr
 f.ehrhardt@eptb-dordogne.fr

www.eptb-dordogne.fr



EPIDOR est un établissement public à caractère administratif qui regroupe les six départements traversés par la Dordogne (63, 15, 19, 46, 24, 33) pour favoriser un développement coordonné et durable du bassin de la Dordogne. De par son statut et ses compétences il a reçu le mandat de favoriser la concertation, de renforcer les partenariats et d'offrir un service de conseil et d'accompagnement technique et scientifique ouvert à tous. Il est en charge de l'animation de 3 Contrats de rivière sur les bassins de la Cère, du Céou et de la Haute-Dordogne

